

Preuve et attestation de développement professionnel

Sexto 1 - Explorateur



Description:

L'utilisation de la trousse SEXTO est réservée exclusivement aux intervenants scolaires du Québec pour des raisons légales. De plus, son utilisation doit préalablement avoir fait l'objet d'une entente entre le service de police qui dessert le territoire où se situe l'établissement scolaire et le Directeur des poursuites criminelles et pénales (DPCP). Veuillez noter qu'un badge d'attestation sera attribué uniquement aux intervenants des établissements scolaires se trouvant sur un territoire où une telle entente a été conclue. Avant de compléter la formation, il vous est donc recommandé de valider cette information auprès de votre direction ou de votre service de police...

Badge attribué à : Samuel Julien

<https://www.cadre21.org/membres/bb4b7e0a2ac3a970f716c93c>

Date d'obtention : 2020-11-26 22:24:00

Preuve et attestation de développement professionnel

Sexto 1 - Explorateur

Question 1 - Qu'est-ce que je retiens de la méthode d'intervention Sexto ?

La trousse Sexto nous permet d'intervenir rapidement et efficacement afin d'arrêter la propagation des images dans le but de préserver l'intégrité de la victime et des jeunes impliqués. Elle a été créée pour nous guider lors d'une intervention et elle permet à tous les milieux d'intervenir de façon similaire. (scolaire, policier et DPCP) Lors d'une situation, il est très important de ne pas demander à l'élève de voir les images qu'il possède dans son téléphone. Lorsque la décision est prise d'utiliser la trousse Sexto, il est important de suivre les étapes qui sont élaborées.

Je trouve que la trousse Sexto est adaptée à la réalité des jeunes avec l'essor des nouvelles technologies. Nous pouvons suivre des étapes claires afin d'intervenir avec confiance. La trousse doit être utilisée seulement par les personnes ayant suivies la formation.

Question 2 - Qu'est-ce que cette formation va changer dans mes futures interventions ?

La formation va assurément me permettre d'agir avec plus de confiance et d'assurance lors d'une intervention. Qu'est-ce que je peux demander de mieux que d'être guidé lors d'une situation aussi importante. Je vais me sentir accompagné et il sera plus facile pour moi d'agir efficacement afin de protéger les jeunes. Il est certain que les étapes à suivre vont faciliter mes interventions et diminuer le nombre de questions que je pourrais avoir dans ce genre de situation. Je trouve que la trousse Sexto est une très belle initiative.

Question 3 - À quoi vais-je faire particulièrement attention auprès des élèves lorsque je devrai intervenir ?

Il est certain que je ne demanderai pas à un élève de voir les photos dans son téléphone. En remplissant la grille d'évaluation, on pourra évaluer si l'acte posé est impulsif ou malveillant. Dans le cas d'un acte malveillant, je vais communiquer immédiatement avec le service de police.